

2023-1686
2024-04-30

(Conteneur)



Tordon™ 22K

Herbicide

GRUPE	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces et bisannuelles profondément enracinées dans les grands pâturages libres, les pâturages de graminées permanents et les terrains non cultivés au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: piclorame 240 g/L
(formulé en sel de potassium)

Solution

N° D'HOMOLOGATION 9005 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

**DANGER : IRRITE LES YEUX
PEUT CAUSER UNE IRRITATION CUTANÉE
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET: 1L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, AB

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE
DANGER : IRRITE LES YEUX
PEUT CAUSER UNE IRRITATION CUTANÉE
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Lorsqu'on manipule ce produit concentré, porter une protection oculaire (des lunettes de protection, un écran facial ou des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux) et des gants imperméables. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Détruire les souliers contaminés.

Au cours des activités de mélange, de chargement, de réparation et de nettoyage porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, une protection oculaire (des lunettes de protection, un écran facial ou des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux) et des gants résistants aux produits chimiques.

Au cours de l'application dans les grands pâturages libres et les pâturages de graminées permanents porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistants aux produits chimiques.

Au cours de l'application des terrains non cultivés porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, une protection oculaire (des lunettes de protection, un écran facial ou des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux) et des gants résistants aux produits chimiques.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls les préposés à la manipulation (préposés au mélange, au chargement et à l'application) portant l'équipement de protection personnelle peuvent se trouver dans la zone de traitement au cours de l'application. Voir le **MODE D'EMPLOI** pour connaître les délais pour la réentrée selon la culture.

Des contacts prolongés ou fréquents peuvent causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Pâturages et grands pâturages libres : Ne pas laisser les animaux laitiers en lactation brouter les champs dans les 7 jours suivant l'application. Délai avant récolte du fourrage ou coupe du foin : 30 jours suivant l'application. Retirer le bétail des champs traités au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas de brûlure, traiter comme toute brûlure thermique après avoir désinfecté. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI
- Ne pas appliquer sur des sols très perméables (textures allant de la terre limono-sableuse au sable) sur toute la profondeur et comportant une nappe aquifère peu profonde.
- Ne pas appliquer sur les sols contenant des dolines sur un fond de roche calcaire.
- Ne pas appliquer sur les sols dont les surfaces sont composées de roc très fracturé ou de gravier non consolidé au-dessus d'une nappe aquifère.
- Le piclorame est persistant et peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du piclorame dans des zones traitées avec ce produit au cours de la saison précédente.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines. .
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animal.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants Réutilisables

2023-1686
2024-04-30

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-1686
2024-04-30

(Livret)



Tordon™ 22K

Herbicide

GRUPE	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces et bisannuelles profondément enracinées dans les grands pâturages libres, les pâturages de graminées permanents et les terrains non cultivés au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: piclorame 240 g/L
(formulé en sel de potassium)

Solution

N° D'HOMOLOGATION 9005 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

**DANGER : IRRITE LES YEUX
PEUT CAUSER UNE IRRITATION CUTANÉE
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET : 1L – vrac

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, AB

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE
DANGER : IRRITE LES YEUX
PEUT CAUSER UNE IRRITATION CUTANÉE
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Lorsqu'on manipule ce produit concentré, porter une protection oculaire (des lunettes de protection, un écran facial ou des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux) et des gants imperméables. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Détruire les souliers contaminés.

Au cours des activités de mélange, de chargement, de réparation et de nettoyage porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, une protection oculaire (des lunettes de protection, un écran facial ou des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux) et des gants résistants aux produits chimiques.

Au cours de l'application dans les grands pâturages libres et les pâturages de graminées permanents porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistants aux produits chimiques.

Au cours de l'application des terrains non cultivés porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, une protection oculaire (des lunettes de protection, un écran facial ou des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux) et des gants résistants aux produits chimiques.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls les préposés à la manipulation (préposés au mélange, au chargement et à l'application) portant l'équipement de protection personnelle peuvent se trouver dans la zone de traitement au cours de l'application. Voir le **MODE D'EMPLOI** pour connaître les délais pour la réentrée selon la culture.

Des contacts prolongés ou fréquents peuvent causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Pâturages et grands pâturages : Ne pas laisser les animaux laitiers en lactation brouter les champs dans les 7 jours suivant l'application. Délai avant récolte du fourrage ou coupe du foin : 30 jours suivant l'application. Retirer le bétail des champs traités au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas de brûlure, traiter comme toute brûlure thermique après avoir désinfecté. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.
- Ne pas appliquer sur des sols très perméables (textures allant de la terre limono-sableuse au sable) sur toute la profondeur et comportant une nappe aquifère peu profonde.
- Ne pas appliquer sur les sols contenant des dolines sur un fond de roche calcaire.
- Ne pas appliquer sur les sols dont les surfaces sont composées de roc très fracturé ou de gravier non consolidé au-dessus d'une nappe aquifère.
- Le piclorame est persistant et peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du piclorame dans des zones traitées avec ce produit au cours de la saison précédente.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte ou sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animal.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Utiliser l'herbicide Tordon 22K pour supprimer les mauvaises herbes vivaces et bisannuelles à feuilles larges profondément enracinées, y compris le chardon des champs, le laiteron des champs, le liseron des champs, la linaira, l'armoise douce et la matricaire inodore, dans les grands pâturages libres, les pâturages de graminées permanentes et les terrains non cultivés tels qu'autour des bâtiments de ferme, les vaines clôtures, les bords de route et autres emprises, y compris les lignes de transmission et de distribution électriques, les chemins de fer et les pipelines au Canada. Le Tordon 22K est très actif, soluble dans l'eau et peut être persistant dans certaines conditions environnementales (voir la section intitulé MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES). Pour de plus amples renseignements pour éviter de causer des dommages aux cultures et aux plantes utiles, consulter votre spécialiste régional en agriculture ou le spécialiste en mauvaises herbes local pour obtenir des recommandations et des conseils pour votre région.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Ne pas laisser ce produit dériver. Les herbicides à base de piclorame sont très actifs. De petites quantités, appliquées pendant la période de croissance ou de dormance, risquent d'endommager les plantes. N'utiliser qu'une faible pression de pulvérisation (de 150 à 350 kPa) ou un équipement conçu pour minimiser les risques de dérive des bruines sur les plantes désirables comme les légumes, les fleurs, les raisins, les arbres à fruits, les plantes ornementales, les tomates, les pommes de terre, les haricots de toutes sortes, y compris le soja, et autres plantes à feuilles larges. Tenir loin des arbres et des arbustes car leurs racines peuvent s'étendre au-delà de leurs branches. Appliquer le Tordon 22K seulement lorsque les mouvements de l'air sont faibles et utiliser de grosses gouttelettes pour minimiser la dérive. Ne pas appliquer par voie aérienne car cela augmente le risque de dérive.

Ne pas appliquer de Tordon 22K sur une terre irriguée ou en voie d'être irriguée.

Ne pas contaminer l'eau. Ne pas traiter les digues d'irrigation ou les fossés de drainage et éviter que la dérive n'y pénètre pour éviter la contamination de l'eau utilisée pour l'irrigation. Ériger une digue et éviter l'irrigation à travers les zones traitées. L'eau destinée à la consommation, à l'irrigation et autres usages domestiques ne doit pas être contaminée.

Ne pas répandre la terre traitée. La terre provenant de zones traitées ne doit pas être répandue au moyen de niveleuses de sol, d'équipement de récolte ou agricole ou par tout autre moyen.

Le Tordon 22K ne doit pas servir à un usage domestique ni être appliqué par des applicateurs de pesticides commerciaux dans des zones résidentielles.

Pour utilisation dans des zones industrielles/commerciales, y compris les emprises qui traversent les zones urbaines. Contacter l'organisme provincial de réglementation approprié avant l'utilisation pour déterminer si des zones tampons de pulvérisation/distances de retrait sont requises entre la zone traitée (emprise) et la zone résidentielle.

Ne pas traiter les endroits destinés à des cultures sensibles ou autres plantes désirables. Cela prend habituellement jusqu'à cinq ans avant que ne soient désactivées du sol des herbicides contenant du piclorame. Ne pas utiliser autour des plantes sensibles les fauchures provenant d'herbe ou de cultures traitées à l'herbicide Tordon 22K pour constituer du compost ou du paillis, ni le fumier des animaux s'étant nourris dans les zones traitées ou à qui on aura donné du fourrage traité.

Pour éviter des dommages aux plantes désirables, les contenants utilisés pour le Tordon 22K ne doivent pas être réutilisés pour contenir d'autres matières. L'équipement de pulvérisation ayant servi à appliquer le Tordon 22K ne doit pas servir à appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles aux herbicides contenant du piclorame. S'il est nécessaire de le faire, contacter votre spécialiste de gestion de la végétation de Corteva Agriscience pour obtenir des directives détaillées de nettoyage de l'équipement.

Pâturages et grands pâturages : Ne pas laisser les animaux laitiers en lactation brouter les champs dans les 7 jours suivant l'application. Délai avant récolte du fourrage ou coupe du foin : 30 jours suivant l'application. Retirer le bétail des champs traités au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

- Ne pas effectuer d'application plus d'une fois par année.
- Usage non agricole : Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement ou avant que les bouillies ne soient sèches.

S'assurer de respecter toutes les précautions d'utilisation indiquées sur cette étiquette et se souvenir des points clé suivants :

1. N'utiliser que les quantités recommandées.
2. Le Tordon 22K est persistant. Il s'accumule dans le sol. Ne pas déplacer la terre traitée hors de la zone traitée.
3. Il est très difficile de nettoyer le piclorame des pulvérisateurs. Utiliser un pulvérisateur différent pour appliquer d'autres matières sur les plantes et les cultures désirables. Les pistolets munis de dispositifs et de réservoirs de dosage pour le Tordon 22K sont utiles pour éviter la contamination du pulvérisateur. Avec de tels dispositifs, le pulvérisateur agricole ne sert que de réservoir pour l'eau.
4. Le Tordon 22K est soluble dans l'eau. Il peut se déplacer avec l'eau dans les fossés d'irrigation ou de drainage.
5. La dérive peut endommager les cultures.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des

renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz avec une odeur de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

USAGE GÉNÉRAL

Le taux de Tordon 22K requis varie selon les mauvaises herbes à traiter et la densité des plantes (voir le tableau 1 et 2). Utiliser suffisamment d'eau pour mouiller les mauvaises herbes sans qu'il n'y ait de ruissellement. Entre 400 et 800 L de bouillie par hectare traité est habituellement requis. Pour les petites endroits, mélanger tel qu'indiqué dans 18 L d'eau et appliquer 18 L de bouillie de pulvérisation par 100 m².

Pour le traitement localisé et application foliaire généralisé sur des mauvaises herbes vivaces, mélanger aux taux indiqués dans le tableau 1 et 2. Appliquer à un taux de 800 L de bouillie de pulvérisation par hectare traité. Pour les petites endroits, utiliser les taux donnés pour traiter 100 m² et appliquer dans 18 L d'eau. Dans le cas de lopins, appliquer tel qu'indiqué au tableau 3.

Tableau 1: Traitement Localisé Application sur la Densité élevée des Plantes

Mauvaises herbes	Quantité par 100 m ² (mL)
Densité élevée des plantes: liseron des champs euphorbe ésule linaire	90*

*effectuer un traitement localisé à raison de 90 mL par 100 m² en autant qu'on ne traite que 50 % d'un hectare.

Tableau 2 : Taux d'application du Tordon 22K Foliaire Généralisé

Mauvaises herbes	Quantité par hectare (litres)	Quantité par 100 m ² (mL)
matricaire inodore	1,1	11
centaurée maculée	2,25	22
chardon des champs armoïse douce ive à fleurs axillaires centaurée de Russie laiteron	4,5	45
Faible densité des plantes: liseron des champs euphorbe ésule linaire	4,5	45

Tableau 3 : Taux d'application pour lopins

Diamètre du lopin à traiter (zone de mauvaises herbes plus bordure de 3 m)	Litres de bouillie de pulvérisation à appliquer
10 m	6,25
15 m	14
25 m	40
30 m	57
70 m	308

MODE D'EMPLOI – GRANDS PÂTURAGES LIBRES, PÂTURAGES DE GRAMINÉES PERMANENTS ET AUTRES TERRAINS NON CULTIVÉES

Mélanger avec de l'eau et appliquer à grosses gouttelettes et à faible pression de pulvérisation (de 150 à 350 kPa) ou utiliser un autre équipement conçu pour minimiser la dérive de pulvérisation. Appliquer n'importe quand lorsque des feuilles vertes bien développées sont présentes.

NOTE : Les légumineuses sont sensibles au Tordon 22K. ne pas appliquer sur des pâturages contenant des légumineuses fourragères, à moins que la suppression de ces légumineuses ne puisse être tolérée. Ne pas laisser les animaux laitiers paître les zones traitées dans les 6 semaines suivant l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE TORDON 22K

Mélange en réservoir – Herbicide Tordon 22K plus 2,4-D amine

On peut mélanger l'herbicide Tordon 22K à l'herbicide 2,4-D amine (présent en tant que sel de diméthylamine) pour élargir le spectre de mauvaises herbes à feuilles larges, de plantes envahissantes et de plantes ligneuses supprimées.

Appliquer entre 1,55 et 4,45 kg e.a./ha de 2,4-D amine* (présent en tant que sel de diméthylamine et équivalent à 2,75 – 7,90 L/ha d'herbicide 2,4-D amine 600) mélangé en réservoir à 1,1 – 4,67 L/ha d'herbicide Tordon 22K.

*Divers fabricants et formulations. Consulter l'étiquette du 2,4-D amine pour des détails sur les taux et les mauvaises herbes, arbustes et plantes ligneuses supprimées.

Traitement dirigé feuilles-tiges au moyen d'un équipement à buse unique

Pour la suppression des plantes ligneuses, utiliser 2,71 L d'herbicide Tordon 22K plus 2,4 kg e.a. de 2,4-D amine (équivalent à 4,26 L d'herbicide 2,4-D amine 600) dans 1 000 L d'eau et pulvériser sur les plantes ligneuses quand les feuilles ont atteint leur plein développement. Maximum d'une application par année. Pour optimiser la suppression, il faut l'effectuer lorsque la plante se trouve en pleine croissance et bien mouiller toutes les parties de celles-ci y compris le feuillage et les tiges. Une pulvérisation qui se fait quand le feuillage a perdu de sa couleur verte normale et de sa vigueur risque de ne pas être aussi efficace.

Pour brûler plus rapidement les conifères, utiliser l'agent tensio-actif au silicone le Fluide Xiameter OFX-0309 au taux de 0,25% par volume (250 mL/100 L d'eau). Pour une résistance maximale au délavage par la pluie, pulvériser au taux de 0,375% par volume (375 mL/100 L d'eau). Ajouter le Fluide Xiameter OFX-0309 en dernier après avoir bien mélangé l'herbicide. Agiter pour bien mélanger l'eau, le Fluide Xiameter OFX-0309, l'herbicide Tordon 22K et l'herbicide 2,4-D amine. Appliquer le plus tôt possible, soit dans les 24 heures après avoir mélangé.

Pour la pulvérisation de l'herbicide Tordon 22K plus l'herbicide 2,4-D amine par voie terrestre, la pression à la buse doit être juste suffisante pour assurer la pénétration de la végétation cible. Le jet doit toujours être dirigé vers cette dernière, loin des plantes non visées et sensibles, sans dépasser la cime. Pour réduire au minimum la production de fines gouttelettes et, ainsi, les risques de dérive de la bouillie, il est recommandé de choisir une buse et une pression qui produiront de grosses gouttelettes. Ne pas augmenter la pression de la buse pour atteindre la végétation éloignée.

Traitement foliaire généralisé

Plantes ligneuses : Pulvériser l'herbicide Tordon 22K à la dose de 4,67 L/ha plus 4,15 kg e.a. de 2,4-D amine (équivalent à 7,36 L d'herbicide 2,4-D amine 600) dans une bouillie de 200 L pour supprimer les plantes ligneuses comme l'aulne, le bouleau, le cèdre, l'érable, le pin, le peuplier, l'épinette et autres essences. La suppression des conifères et des autres essences plus difficile à supprimer peuvent être irrégulières. Maximum d'une application par année.

Pour brûler plus rapidement les conifères, utiliser l'agent tensio-actif au silicone le Fluide Xiameter OFX-0309 au taux de 0,25% par volume (250 mL/100 L d'eau). Pour une résistance maximale au délavage par la pluie, pulvériser au taux de 0,375% par volume (375 mL/100 L d'eau). Ajouter le Fluide Xiameter OFX-0309 en dernier après avoir bien mélangé l'herbicide. Agiter pour bien mélanger l'eau, le Fluide Xiameter OFX-0309, l'herbicide Tordon 22K et l'herbicide 2,4-D amine. Appliquer le plus tôt possible, soit dans les 24 heures après avoir mélangé.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :		
		Habitat aquatique d'une profondeur de:		Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Grands pâturages libres et pâturages de graminées permanents, terrains non agricoles, y compris emprises	Moins de 1 m	Plus de 1 m	120*
		4	2	

* Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes).

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il est noté que Tordon 22K est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au Tordon 22K et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Tordon 22K ou les herbicides des mêmes groupes 4 avec des herbicides qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées